



Barre porte-dents à ressort

Groupes de déplacement Sand Pro® et Infield Pro® 3040 et 5040

N° de modèle 08733—N° de série 260000001 et suivants

Instructions de montage

Important: Avant de monter cet accessoire, il faut équiper la machine du système de barre porte-outil à position centrale, Modèle 08731.

Sécurité

Autocollants de sécurité et d'instruction



Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



93-6687

1. Ne pas poser le pied ici.

Montage

1

Montage de la barre porte-dents à ressort sur le système de barre porte-outil à position centrale

Pièces nécessaires pour cette opération:

1	Ensemble barre porte-dents à ressort
2	Étrier de support
2	Protection
4	Boulon
4	Écrou
1	Ressort d'extension
1	Support de pivot (pas séparé sur tous les ensembles)
1	Boulon (3/8 x 2-3/4") (pas séparé sur tous les ensembles)

Procédure

1. Desserrez l'écrou qui fixe la tige de ressort d'extension du tube de pivot central au support de ressort (voir les *Instructions de montage du système de barre porte-outil à position centrale*) jusqu'à ce que le ressort soit détendu. Desserrez juste l'écrou, ne l'enlevez pas.
2. Enlevez les 2 boulons et écrous de fixation du support de tube de pivot au châssis (Figure 1). Déposez le support du tube de pivot.

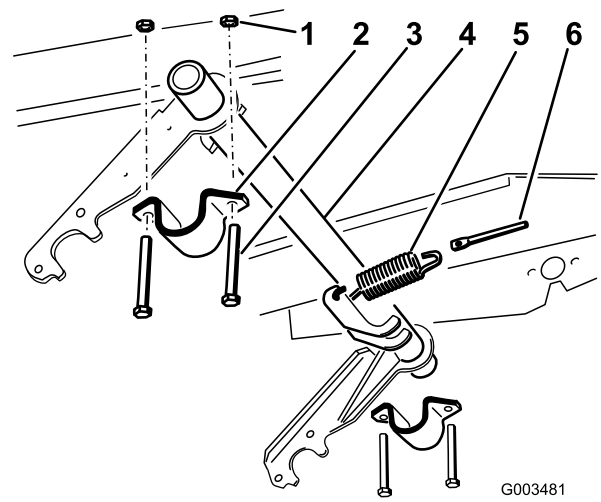
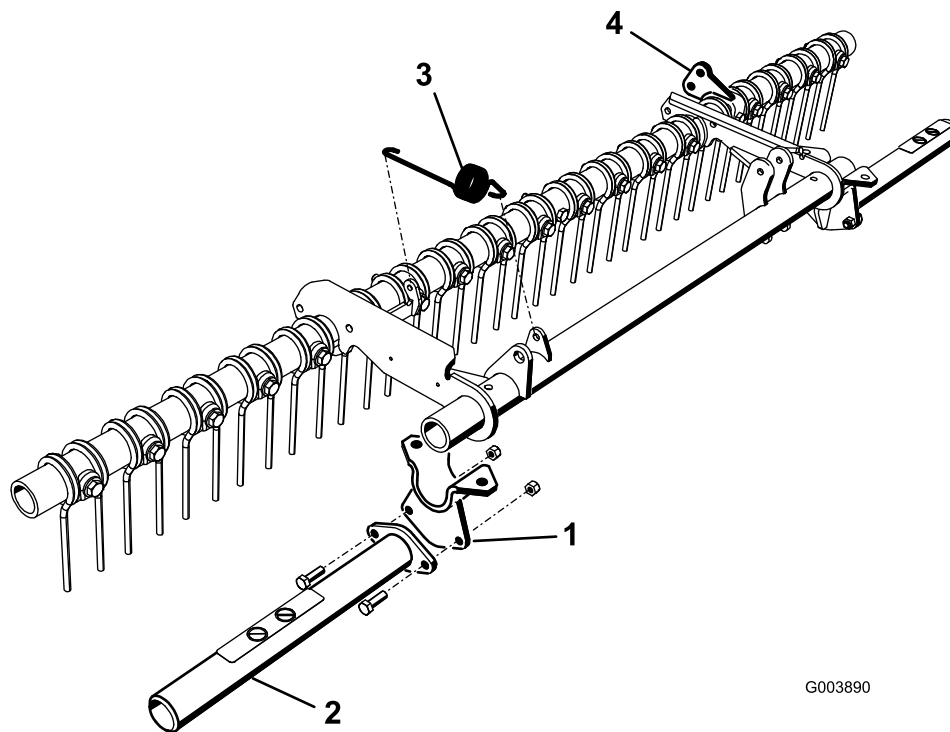


Figure 1

1. Contre-écrou
 2. Support de tube de pivot
 3. Boulon
 4. Tube de pivot
 5. Ressort d'extension
 6. Tige de ressort
3. Remplacez le support du tube de pivot par un étrier de support et fixez-le au châssis au moyen des boulons et écrous retirés précédemment (Figure 2).
 4. Répétez les points 2 à 3 à l'autre bout du tube de pivot.
 5. Fixez une protection à l'extérieur de chaque étrier de support au moyen de 2 boulons et écrous (Figure 2). Positionnez les protections de sorte que les autocollants soient tournés vers le haut.
 6. Accrochez le côté court du ressort d'extension (compris dans le kit) à la languette du tube de pivot (Figure 2).
 7. Si le support de pivot et le boulon (3/8 x 2-3/4") ne sont pas en place, montez-les sur le côté gauche de la barre porte-outil entre la quatrième et la cinquième paire de dents (Figure 2).



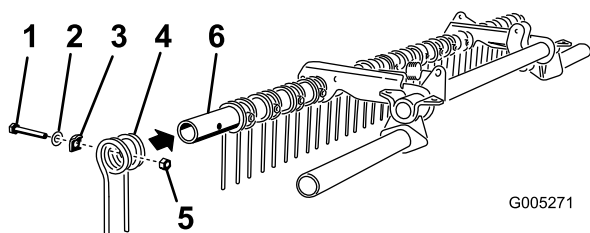
G003890

Figure 2

- | | | | |
|----------------------|---------------|------------------------|---------------------|
| 1. Étrier de support | 2. Protection | 3. Ressort d'extension | 4. Support de pivot |
|----------------------|---------------|------------------------|---------------------|

8. Montez la barre porte-outil dans les étriers de support du système de barre porte-outil à position centrale comme expliqué dans les *Instructions de montage du système de barre porte-outil à position centrale*.
9. Accrochez ensuite le côté long du ressort d'extension à la patte sur le support de ressort de la barre porte-outil (Figure 2).
10. Accouplez la pédale de relevage de la barre porte-outil et réglez la barre comme expliqué dans les *Instructions de montage du système de barre porte-outil à position centrale*.

Remarque: Si la barre porte-outil vibre pendant l'utilisation, tournez les dents de 180 degrés comme illustré à la Figure 3.



G005271

Figure 3

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1. Boulon | 4. Dent à ressort |
| 2. Clip de retenue | 5. Écrou |
| 3. Rondelle | |



La garantie générale des produits commerciaux Toro

Garantie limitée de deux ans

Conditions et produits couverts

La société Toro et sa filiale, la société Toro Warranty, en vertu de l'accord passé entre elles, certifient conjointement que votre produit commercial Toro ("Produit") ne présente aucun défaut de matériau ou vice de fabrication pendant une période de deux ans ou 1500 heures de service*, la première échéance prévalant. Lorsqu'une condition couverte par la garantie existe, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur.

* Produit équipé d'un compteur horaire

Comment faire intervenir la garantie ?

Il vous incombe de signaler le plus tôt possible à votre distributeur de produits commerciaux ou au concessionnaire de produits commerciaux agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie.

Pour obtenir l'adresse d'un distributeur de produits commerciaux ou d'un concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant les droits et responsabilité vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department

Toro Warranty Company

8111 Lyndale Avenue South

Bloomington, MN 55420-1196

952-888-8801 ou 800-982-2740

Email : commercial.service@toro.com

Responsabilités du propriétaire

Au titre de propriétaire du produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le manuel de l'utilisateur. Ne pas effectuer les entretiens et réglages requis peut constituer un motif de rejet d'une déclaration au titre de la garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie expresse ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés, modifiés ou non approuvés
- Les défaillances de produit dues au non-respect du programme d'entretien et/ou des réglages requis
- Les défaillances du produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse
- Les pièces non durables, sauf si elles sont défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment, mais pas exclusivement les lames, cylindres, contre-lames, louchets, bougies, roues pivotantes, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses et clapets antiretour, etc.

- Les défaillances dues à une influence extérieure. Les éléments constituant une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs ou produits chimiques, etc. non agréés.
- Les éléments sujets à usure normale. L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés, etc.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu.

Les pièces remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf au lieu de pièces neuves pour certaines réparations couvertes par la garantie.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

La société Toro et la société Toro Warranty déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites de qualité marchande et d'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains États et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les États.

Note concernant la garantie du moteur : Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Pour de plus amples détails, reportez-vous à la déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fédérale figurant dans votre manuel de l'utilisateur ou dans la documentation du constructeur du moteur.

Autres pays que les États-Unis et le Canada

Pour les produits TORO exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) TORO la police de garantie applicable dans votre pays ou région. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer les informations de garantie, adressez-vous à l'importateur Toro. En dernier recours, adressez-vous à la société Toro Warranty.